
Procès-Verbal du Conseil Municipal du 30 Novembre 2023, 20h30

Date de la convocation : 24 novembre 2023

Le Conseil Municipal de Vorey, régulièrement convoqué, s'est réuni le 30 Novembre 2023, à 20h30, sous la présidence de Madame Cécile GALLIEN, Maire de Vorey, en salle du conseil municipal.

Tous les membres étaient présents à l'exception de :

- Gilles DODET qui a donné pouvoir à Cécile Gallien

Didier SABY a été nommé secrétaire de séance.

La séance a été levée à 22h30.

N°1 - Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 9 Novembre 2023

Le procès-verbal peut être adopté tel que transmis aux conseillers.

Délibération : Approuvée

Vote : Unanimité

N°2 – DIA : parcelles AH 448 et AO 52

Deux déclarations d'Intention d'Aliéner sont parvenues en mairie, et concernent les biens suivants :

Parcelle cadastrée section AH 448, située 10 rue du Béal, 43 800 VOREY SUR ARZON, d'une surface de 49 m², étude de Maître MARION Pascale, notaire à VOREY SUR ARZON.

Parcelle cadastrée section AO 52, située 11 rue Etroite, 43 800 VOREY SUR ARZON, d'une surface de 250 m², étude de Maître MARION Pascale, notaire à VOREY SUR ARZON.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- De ne pas exercer son droit de préemption sur ces parcelles
-

Délibération : Approuvée

Vote : Unanimité

N°3 - DETR/DSIL 2024 : sollicitation de subventions auprès de l'Etat

Madame le Maire expose les projets de rénovation des voiries communales qu'il serait important de réaliser en 2024, sur les 60 kms de voiries communales que comprend la vaste Commune de Vorey. Ces voiries sont situées entre 550 m d'altitude dans la vallée jusqu'à près de 900 mètres d'altitude.

Elles sont très utilisées par les habitants et agriculteurs des villages et de l'Emblavez. Des estimations ont été réalisées pour ces travaux lourds de voirie (section investissement).

L'Etat finance la voirie au titre de la DETR 2024 entre 20 et 40 % du coût total HT. Aucune autre source de financement public n'est obtenue ni sollicitable.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses HT

Virages Eyravas	29 619,00 €
Route d'Eyravas	40 743,00 €
Route Brigols	59 108,00 €
Route Donaze	37 247,30 €
Impasse Lavoir	3 582,00 €
Total dépenses	170 299,30 €

Recettes HT

Financeurs	Type de financement	Montant prévisionnel (en €)
Etat (DETR 2024) (40%)	Subvention sollicitée	68 119.72 €
Commune de Vorey-sur-Arzon (60%)	Autofinancement	102 179.58 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide ces projets et ce plan de financement prévisionnel, et donne pouvoir à Madame le Maire pour solliciter l'aide de la DETR 2024 à hauteur de 40 % pour des travaux lourds de voiries communales.

Gilles COLLANGE demande s'il n'y a pas des mouvements de terrains sur la route de Brigols, expliquant que l'on doit refaire l'enrobé. Daniel POMMIER répond que le bas de la route de Brigols n'a pas été refait depuis longtemps, expliquant son mauvais état actuel.

Daniel POMMIER au sujet de la route de Lareveyre, dont les gros travaux se sont récemment terminés, regrette que ces travaux n'aient pas repris l'enrobé de la voie communale perpendiculaire à l'axe principale (totalement refait) et qui dessert des maisons de Lareveyre. Cécile GALLIEN propose qu'ils le soient dans les prochains marchés de travaux de voirie.

Délibération : Approuvée

Vote : Unanimité

N°4 - Admission en non-valeur : budget 2012 village de vacances

Madame le Maire indique que le Service de Gestion Comptable du Puy a récemment transmis à la commune une demande d'admission en non-valeur correspondant au titre 19 (saby services) sur l'exercice 2012 sur le budget du village de vacances pour un montant de 39.40 €.

Ce titre n'a pas pu être recouvré malgré les procédures employées par les services du trésor public.

Madame le Maire propose au Conseil d'admettre en non-valeur ce titre de recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- admet en non-valeur le titre précités, objet de la demande du Service de Gestion Comptable pour un montant de 39.40 € sur le budget annexe village vacances.

Délibération : Approuvée

Vote : Unanimité

N° 5 – Passage à la nomenclature comptable M57

Madame le Maire indique que le référentiel M57 a vocation à être généralisé à compter du 1^{er} janvier 2024 pour toutes les collectivités locales se substituant ainsi à l'instruction budgétaire et comptable M14 actuellement utilisée en mairie.

Compte tenu de l'avis du conseiller aux décideurs locaux, le référentiel adopté pour notre collectivité sera le **référentiel développé sans fonction**.

Madame le Maire propose d'acter le passage en M57 développée sans fonction pour le budget principal et tous les budgets annexes de la collectivité au 01/01/2024 et de fixer les durées d'amortissement sur la proposition ci-dessous :

Article	Libellé	Durée d'amortissement
204xx1	Subventions d'équipement versées - Biens mobiliers, matériels et études	5 ans
204xx2	Subventions d'équipement versées - Bâtiments et installations	20 ans
204xx3	Subventions d'équipement versées - Projets d'infrastructure d'intérêt national	20 ans
Biens de faible valeur : Tout bien inférieur à 500 € TTC s'amortit sur une durée de 1 an l'année suivant son acquisition		

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- acte le passage à la M57 développée sans fonction pour le budget principal et les budgets annexes (Pole Santé, Village vacances, CCAS, Terrain Rte de Bellevue, ZA La patte d'oie).

- fixe les durées d'amortissement comme indiquées dans le tableau ci-dessus.

Délibération : Approuvée

Vote : Unanimité

N°6 - Subvention exceptionnelle à l'ALSH Ribambelle

L'ALSH, qui accueille de très nombreux enfants et jeunes de l'Emblavez durant les vacances scolaires et mercredis, est en difficulté financière en cette fin d'année 2023 car les charges de personnel s'avèrent plus élevées que prévues. Une des salariés devait passer en apprentissage au printemps 2023. Or, celui-ci n'a pu s'opérer qu'en septembre 2023 et avant cela la salariée a donc été embauchée en contrat classique (donc sans aide de l'Etat).

En outre, l'ALSH a accueilli et accueille de nombreux enfants dont des communes extérieures qui pour l'instant ne financent pas l'ALSH.

La trésorerie de l'association ALSH ne lui permet pas de couvrir ses dépenses pour cette fin d'année. Et pour l'exercice à venir, la CAF ne verse le CTG qu'à compter de mars-avril 2024.

Il est rappelé que le Conseil avait décidé, le 4 août 2023, du versement de 1 000€ supplémentaire si les autres communes de l'Emblavez n'octroyaient pas de subvention sur la fin d'année.

A ce jour, les communes n'ont pas donné de suite favorable aux demandes de l'ALSH pour 2023. En 2023, la moitié des heures d'accueil à l'ALSH bénéficient aux enfants de l'Emblavez (hors Vorey). L'association gestionnaire de l'ALSH sollicitera pour 2024 une participation des communes alentours.

En attendant, la Commune de Vorey est sollicitée en cette fin d'année 2023 pour le versement d'une subvention de 6 000 € qui correspond à :

- 3 000 € de subvention complémentaire
- 3 000€ de subvention exceptionnelle

Il est précisé que la subvention exceptionnelle (de 3000 €) sera déduite de la subvention 2024 qui sera demandée par l'ALSH.

Gilles COLLANGE indique qu'il existe des structures qui font des prêts à court terme et font des avances aux associations. En outre, par cohérence, il faudrait appliquer un coefficient d'abattement (comme pour les écoliers) aux enfants venant des communes extérieures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le versement d'une subvention communale complémentaire et exceptionnelle de 6000€ à l'ALSH

Délibération : Approuvée

Vote : Unanimité

N°7 - Adhésion FFRandonnées 2024 pour le gîte d'étape

Madame Le Maire indique que l'appel à cotisation du Comité Haute-Loire Fédération Française de la Randonnée, d'un montant de 50 € pour l'année 2024, est parvenu en mairie.

Elle précise que cette cotisation permet notamment de faire connaître le gîte d'étape communal au travers des éditions de la Fédération Française de la Randonnée (topoguides, guides d'hébergements) et de valoriser les chemins de grande randonnée qui passent par Vorey : le GR3, Saint Jacques de Compostelle entre Cluny-Le Puy, GR40 tour du Velay.

Madame Le Maire remercie Didier Saby de l'accueil qu'il apporte aux randonneurs, et invite le Conseil à délibérer sur le renouvellement de cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve cette adhésion pour l'année 2024 au Comité Haute Loire Fédération Française de la Randonnée Française, pour le gîte d'étape de 50 €

Délibération : Approuvée

Vote : Unanimité

N° 8 - Aménagement du centre bourg : présentation de l'APD et maîtrise d'œuvre

La Commune a pour projet d'aménager le centre bourg de Vorey et a déposé plusieurs dossiers de demande de subvention en ce sens auprès de l'Etat, du Département de la Haute-Loire et de la Région.

D'autres financements complémentaires seront sollicités en début d'année 2024 au vu des nouveaux appels à projets à venir (Fonds vert, ...)

Elle rappelle qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée le 3 avril 2023 pour une remise des offres le 9 mai 2023 à 10 heures.

Après analyse des offres, le conseil a retenu, par délibération du 22 mai 2023 l'entreprise LISE MARCHAL, sise 15 rue du château d'eau 63260 AUBIAT, en groupement avec l'entreprise AVP BEMO sise Maison Forte de Farnier 43700 BRIVES CHARENSAC.

L'avant-projet définitif (APD) a été remis. Il convient de valider celui-ci (le document ayant été distribué et présenté aux conseillers au préalable) et de valider la rémunération de la maîtrise d'œuvre. Madame la Maire a convié tous les conseillers municipaux aux 3 réunions de concertations préalables, et les commerçants de l'artère ont aussi été entendus sur leur souhaits.

Des ajustements sur le positionnement des aménagements sont débattus. Des discussions portent également sur l'emplacement de l'arrêt sur la route par le bus. La maîtrise d'œuvre indique que la réglementation impose que le point de dépose soit sur la RD 103. Daniel POMMIER souligne que le nouveau projet ne permet pas le croisement entre une voiture et un tracteur notamment pour ceux venant du Puy dans Vorey au niveau du virage. Mme la Maire indique que les largeurs de voies seront validées par le service des Routes du Département puisqu'il s'agit de la RD 103 et que l'objectif de ces travaux visent à faire ralentir les véhicules au cœur du bourg de Vorey pour le rendre prioritaire aux piétons, vélos, chalands. Edith DELABRE regrette que des places de stationnement soient sacrifiées. Cécile GALLIEN indique que ce n'est pas le cas : les places de stationnement des véhicules sur les Moulettes et Henri Champagnac restent, et des arrêtes minutes existent dans l'APD devant des commerces ou services.

Quant à la rémunération de la maîtrise d'œuvre, le forfait provisoire était de 56 716 € HT soit 68 059.20 € TTC, ce qui représentait 6% du montant prévisionnel des travaux qui s'élevaient à 945 269 € HT. La conclusion de l'APD indique un montant total de travaux chiffré à 1 096 157.20 € HT. L'augmentation s'explique par les ajustements opérés lors des réunions de travail (choix d'aménagements précisés) et du surcoût des travaux liés à l'évolution du contexte entre la date d'établissement de l'estimation des travaux et le rendu de l'APD.

Le forfait de rémunération définitif de la maîtrise d'œuvre est obtenu en appliquant le taux de rémunération tel que défini en annexe 1 de l'acte d'engagement, au montant estimé venant de l'APD sur chacune des tranches (après soustraction des phases ESQ et AVP qui ont d'ores et déjà été réalisées).

L'augmentation étant supérieure à 5%, l'avis de la commission d'appel d'offre est nécessaire. Cet avis est positif à l'unanimité de ces membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide l'avant-projet définitif
- Valide le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre pour un montant de 66 286.94 € HT

- Autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 et tous autre document y afférents.

Délibération : Approuvée

Vote : à la majorité (13) et 2 abstentions (Marielle HILAIRE et Daniel POMMIER)

N°9 - Tarifs Embarcadère pour 1^{ère} partie de saison 2024

Madame le Maire présente la diversité des spectacles prévus de janvier à juin 24 à l'Embarcadère pour la saison culturelle, - concerts, théâtre, danse, spectacles pour les scolaires, etc.,

MOIS	Date	Spectacles	Type
JANV	Sam 6, 17h Ateliers vend 5	Novecento/L'envolante	Saison culturelle
JANV	jeudi 18 janvier à 14h30	Sage comme un orage / En compagnie de soi	scolaire
FEV	dim 18 17h Ateliers sam 17	SOLEO / Percutions corporelles	Saison culturelle
MARS	vend 1er mars 20h30	Les Habits neufs / Cie Escale	Saison culturelle
MARS	vend 15 20h30	GIRLS	Saison culturelle
AVRIL	lundi 8 avril, 10h	Moi et toi sous le même toit / Art Zygote	scolaire
AVRIL	Du 8 apm au 12 Sortie de Résidence scolaire 12 matin	Les Pies /Richard cœur de Lion	Résidence / scolaire
MAI	29 avril au 3 mai. Sortie de Résidence vend 3 mai soir	La Baracande / La Nòvia	Résidence
MAI	13 au 17 mai Sortie de Résidence 17 mai à 18h30	Résidence Au Travers des mémoires	Résidence
JUIN	Mardi 25 juin 20h /mercredi 26 juin 10h	Monique sur les crêtes (spectacle itinérant en extérieur)	Saison culturelle

Pour les spectacles organisés par la médiathèque et les autres associations, voir plaquette de saison.

Plusieurs temps de médiations sont envisagés avec les publics crèche, maison de retraite, écoles voire centre de loisirs et grand public, dans le cadre du projet régional « Culture en territoire » subventionné.

Les séances scolaires sont en partenariat avec la Ligue de l'enseignement 43.

Après cette présentation, Madame le Maire propose que pour ceux organisés par la Commune dans le cadre de la saison culturelle, les tarifs pour des spectacles de qualité, et qui sont accessibles à tous, soient les suivants :

Pour la saison culturelle à venir (5 spectacles ci-dessus), les tarifs seront :

Plein tarif : 10€

12 à 18 ans : 5€

Gratuit moins de 12 ans

Les sorties de résidence sont en « entrée libre ».

D'autres spectacles peuvent être programmés au tarif suivant : 3 € par entrée ou 5 € ou 7 € ou 10 € ou 12 € ou 15€ selon les spectacles.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- Valide les tarifs ci-dessus

Délibération : Adoptée

Vote : Unanimité

N°10 - Mise à disposition à titre gratuit de l'Embarcadère à Jazz Band Saint Germain

Madame le Maire demande au conseil l'ajout de ce point à l'ordre du jour du conseil, qui accepte.

Elle expose la demande de mise à disposition à titre gratuit de l'Embarcadère pour l'association Jazz Band Saint Germain, reçue en mairie. En effet, en été 2023 le jazz band a fait savoir son souhait de se produire sur la scène de l'Embarcadère. Et a proposé de se produire au profit d'œuvres caritatives.

Madame la Maire a informé le jazz band que 3 associations agissaient à Vorey dans le domaine caritatif : la croix rouge, les restos du cœur, le secours catholique.

Le jazz band a choisi d'organiser un concert au profit du secours catholique de Haute-Loire le 10 février 2024 à l'Embarcadère, et sollicite la mise à disposition à titre gracieux de l'Embarcadère, et la gratuité de la sonorisation.

